



Page diplomatique au monastère de l'Hôpital général de Québec

Les archives de l'Hôpital général de Québec possèdent la copie manuscrite d'une très ancienne créance encore en souffrance adressée en 1763 par les Augustines au roi de France pour les soins prodigués aux combattants français pendant la Guerre de la Conquête. Les frais de subsistance, de soins, d'inhumation, s'élèvent à 149,421 livres. Quelques années plus tard, cet état de compte n'ayant pas reçu de réponse, la supérieure du monastère, sœur Noyan de Saint-Alexis, adresse une supplique à la fille cadette du Roi, Mme Louise de France, entrée chez les Carmélites, pour qu'elle intervienne auprès de son « auguste père ». Les Augustines n'ont jamais reçu le remboursement de ces frais.

Une copie de l'état de compte et de la lettre fut remise au Consul général de France à Québec, M. Frédéric Sanchez, lors d'une visite de courtoisie en 2019. Un clin d'œil à l'histoire de la diplomatie France-Québec.

La lettre de sœur Noyan, fort élégamment tournée, est retranscrite plus bas.



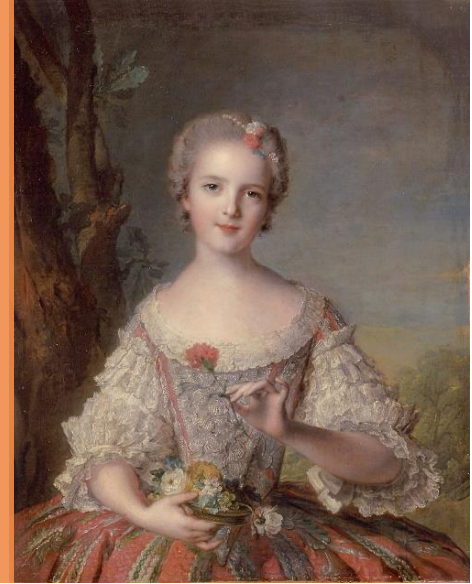
*M. Frédéric Sanchez,
Consul général de la
France à Québec, signe
le livre d'or du
monastère des
Augustines de l'Hôpital
général de Québec*

Louise de France

Louise-Marie de France (1737 - 1787), dite Madame Louise ou Madame Dernière, était la plus jeune des enfants de Louis XV et de Marie Leszczyńska. Elle fut appelée *Madame Louise* après son baptême en 1747. Elle entra au Carmel en 1770, sous le nom de Thérèse de Saint-Augustin, et y eut la charge de maîtresse des novices puis d'économe. Elle fut élue prieure à trois reprises. Décédée en 1787, elle est déclarée vénérable en 1873.

*Louise-Marie de France (1748).
Portrait par Jean-Marc Nattier.*

Source : Wikipédia



Sœur Noyan de Saint-Alexis

L'auteure de la lettre adressée à Mme Louise de France, Catherine-Angélique Payen de Noyan, est née le 29 mars 1735 à Montréal. Issue d'une famille noble, elle entrera au pensionnat pour jeunes filles de l'Hôpital général de Québec à l'âge de deux ans. Huit ans plus tard, elle exprime le désir de servir les pauvres et les malades au sein du monastère. Elle entre au noviciat le 11 avril 1745 et fait profession le 24 août 1747. Après la guerre de la Conquête, en 1761, elle est chargée des pauvres puis devient maîtresse des novices en 1763. C'est dans la fonction d'Économe, dès 1766, qu'elle rencontre les obstacles majeurs que représentent les dettes accumulées lors du Siège de Québec. Elle sera élue Supérieure pour la première fois en 1772. Elle est à la tête de la communauté lors de l'Invasion américaine. Ses compagnes lui font confiance pour deux autres mandats jusqu'en 1803, tout en alternant avec les fonctions d'Assistante.

Le 24 août 1797, lors de son 50^e anniversaire de profession, la communauté, les pensionnaires et les pauvres lui rendent hommage :

« [...] d'après l'aveu de celles qui ont vécu le plus longtemps avec elle, ces éloges n'étaient que selon son mérite. Jamais Supérieure n'a gouverné cette maison avec plus de sagesse, de prudence, de douceur, et de fermeté qu'elle ... Il serait difficile de peindre son extrême charité envers tout le monde indistinctement, en un mot c'était une Sainte. Oh! Oui une Sainte, que le ciel avait créée pour faire des heureux, et pour gouverner les autres. » (Biographie de sœur Catherine-Angélique Payen de Noyan dite de Saint-Alexis, 1818, Québec, Le Monastère des Augustines, HG-A-14.1.136.)

Elle décède le 9 novembre 1818 à l'âge de 83 ans.

La Guerre de la Conquête

Les Augustines de l'Hôpital général de Québec, secondées par leurs consœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec et par les Ursulines, prirent soin des combattants de la guerre qui s'est conclue par la capitulation de Québec en 1760. Plus de mille d'entre eux ayant succombé à leurs blessures sont inhumés au cimetière du monastère, qu'ils soient britanniques, français, canadiens ou autochtones.

LETTRE À SON ALTESSE LOUISE DE FRANCE

HG-A-22.4.2.39

A son altesse Roiale, Madame Louïse de France

Madame

La bonté généreuse avec laquelle **vôtre altesse Roiale**, se porte au soulagement des pauvres, et l'interret particulier qu'elle prend à leur sort, nous fait espérer, qu'elle voudra bien honorer de sa protection, un hopital ruiné par les malheurs de la guerre ; et la Conquête du Canada, qui à été la funeste source, du misérable etat ou elle nous à réduites, en nous séparant pour toujours de nôtre Patrie; et en nous privant des secours que **vôtre auguste Père**, nous faisoit toucher chaque année.

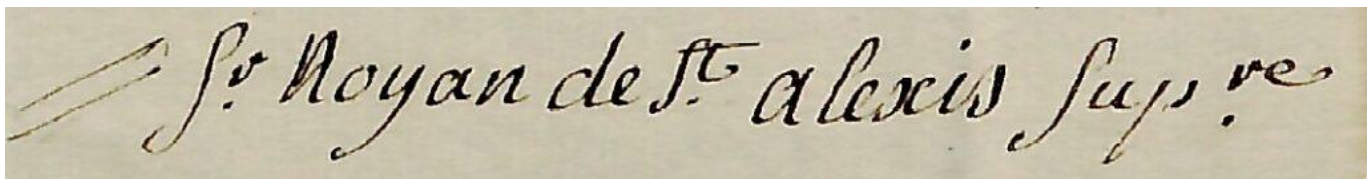
Monseigneur, l'archevêque de Paris, aura l'honneur de présenter à **vôtre altesse**, le mémoire que nos malheurs nous ont dictés, il ne falloit pas moins **Madame**, que le poid de la misère qui nous accable, et sous laqu'elle nous gémissons, et qui nous annonce la ruine prochaine de nôtre Maison; pour oser prendre la liberté de nous adresser à **vôtre altesse Roiale**, persuadé que son cœur magnanime, sera touché au seul récit, de la cause de nos malheurs.

L'état nous devoit cent vingt mil livres, pour les avances des vivres, et autres fournitures, faites à mil ou douze cents malades, et blessés; qui remplissoient nos Sales dans le tumulte du Siège et des fréquens combats qui s'y donnèrent; nos dépenses confondües avec celles de la Colonie; ont subit le sort général, des lettres de changes, et du papier; le remboursement n'a produit, que la sixième partie du capital; et la vente de nos propres fonds, à supplée au reste; pour nous liquider. Enfin **Madame**, la modicité de nos revenuës devant la Conquête, nous faisoit jouir d'une heureuse tranquillité; dont nous n'avons connües le prix, qu'en cessant de la posséder, et que **vôtre altesse**, peut seule nous rendre, si elle daigne s'interresser pour nous et les pauvres dont nôtre hopital est rempli; auprès de **l'Illustre Monarque**, que la France a le bonheur de posséder, pour nous obtenir une indemnité, ou une charité, proportionné aux pertes considérables que nous avons faites. C'est la grace que nous supplions **vôtre altesse**, de nous rendre, et celle aussi d'être convaincu du très profond respect, et de l'humble soumission, avec laquelle nous avons l'honneur d'être de, **vôtre altesse Roiale**.

Madame

De nôtre Monastère de la miséricorde de Jésus à l'hôpital général près québec le

Les très humbles, très soumises, et très respectueuses, et obéissantes servantes



S^t Noyan de S^t Alexis Sup^{re}

35

État des sommes qui sont dues par le Roy aux
 Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôpital général de
 Québec, et de quelques justificatives de leurs créances
 dont M. Des Meloins leur fondé de procuration est
 porteur.

Savoir

Pour Saine fournie en 1759. pour les
 malades, suivant l'ord^e de M. Bigot du 20. j^o.
 1759. et le certificat y joint 600.

Trois journées d'Infirmeries et Bucandiers
 employés pendant les 9. premiers mois 1759. pour les
 soldats, matelots et militaires malades, suivant l'ord^e
 de M. Bigot du 24. j^o. 1760. et le rolle y joint 16956.

Trois Rations d'Hôpital fournies pendant
 les 9. premiers mois 1759. aux militaires malades, suivant
 l'ord^e de M. Bigot du 24. j^o. 1760. et le rolle y joint 39660.

Trois Rations d'Hôpital fournies pendant les 7.
 derniers mois 1759. aux officiers des Troupes de la marine
 malades, conformément à l'ordonnance de M. Bigot du
 24. j^o. 1760. et le rolle y joint 9320.

Pour l'inhumation et sépulture de 160. soldats
 matelots et militaires decedés pendant les 9. derniers
 mois 1759., suivant l'ord^e de M. Bigot du 24. j^o. 1760.
 et le certificat y joint 480.

Extrait de l'état
 des sommes dues
 par le roy, 1763,
 Québec

Source :
 Le Monastère des
 Augustines, HG-A-
 22.4.2.9.



Préparé par
Denis Robitaille
 Chargé de projet en patrimoine

Monastère de l'Hôpital général de
 Québec
drobotaille19@outlook.com

Collaboration :
 Audrey Julien, archiviste

Site Internet
www.monastere-hggq.ca
 Portail des archives
<https://archives.monastere.ca/>